

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 87 (1951)

Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: XXVIIe Congrès S.P.R.: Assemblée des délégués. — Assemblée générale. — Le banquet. — Conférence de M. A. Chamson. — La soirée théâtrale. — La promenade-surprise. — S.P.R.: Thèses votées le 24 juin 1950 par le Congrès pédagogique romand. — Association vaudoise des directeurs de chant.

PARTIE CORPORATIVE

XXVIIe CONGRÈS S.P.R.

Lausanne, 24 et 25 juin 1950

Le présent numéro est entièrement consacré au XXVIIe Congrès de la S.P.R. et, en le publant, nous avons visé un triple but :

D'abord adresser un hommage de reconnaissance à ses organisateurs qui, pendant des mois, ont travaillé, sans épargner ni leur temps, ni leur peine, ni leurs talents, pour faire de ces réunions une parfaite réussite et qui, de l'avis unanime y sont brillamment parvenus. Je ne citerai personne, car ils sont très nombreux et, avec mon habituelle étourderie, je suis certain que j'en oublierais beaucoup. Et rappelons leur modestie exemplaire : bien rarement, à un de nos congrès, nous avons vu si peu de cocardes étincelantes orner boutonnières et corsages pour désigner à l'admiration des foules les membres de telle ou telle commission.

Ensuite, nous voulons rappeler aux participants de chers souvenirs. Sans doute, le présent compte rendu paraîtra-t-il bien ennuyeux, bien aride au lecteur qui fut aussi un congressiste ! Celui-ci pensera peut-être aux collections d'un herbier où les fleurs desséchées et décolorées n'ont qu'un vague rapport avec les merveilles aux nuances délicates ou au coloris éclatant qui se balançait sous la brise matinale dans une prairie qu'éclairait un soleil généreux. J'ai suffisamment confiance dans la richesse d'imagination de mes collègues pour savoir qu'ils remettront à chaque page, que dis-je ? à chaque ligne, la couleur et la lumière qui lui manque, qu'ils placeront ici le sourire sympathique d'un ou d'une collègue entrevu, là, la poignée de main d'un ami ou d'une amie depuis longtemps négligé, qu'ils revivront un moment d'émotion à l'évocation d'une période heureuse d'un orateur éloquent, ou qu'ils se remémoreront le simple plaisir d'avoir été quelques instants ensemble, assis à la même table et partageant les mêmes sentiments.

Enfin, notre but essentiel n'est pas, il faut l'avouer, l'évocation d'un passé quelqu'enchanteur qu'il puisse être ; si nous plaçons le compte rendu du congrès au début de cette année, si, dans le compte rendu lui-même, la part du lion a été faite à la discussion du rapport et des thèses présentés par M. Ischer, c'est que la décision prise par

l'assemblée des délégués nous engage pour l'avenir ; je rappelle que l'instance suprême de la S.P.R., approuvée d'ailleurs par les applaudissements de l'assemblée, a demandé que les thèses acceptées ne restent pas lettre morte, qu'elles déterminent la politique générale du comité central et des sections cantonales au cours des quatre prochaines années et qu'ainsi tous les organes de notre fédération tendent à faire passer dans la pratique ce que le Congrès aura décidé.

Le présent compte rendu est donc avant tout un appel au travail, non seulement pour les comitards et les militants, mais à chacun des « travailleurs de la base » qui est appelé à agir et à se souvenir qu'aucun effort n'est vain.

G. W.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Je ne m'étendrai pas sur cette assemblée dont je viens de rappeler une des plus importantes décisions. L'Éducateur No 26 (1er juillet 1950) a déjà donné un rapport détaillé sur les deux séances qui, sous la présidence de *R. Michel*, n'employèrent pas moins de six heures pour venir à bout d'un ordre du jour particulièrement chargé.

N'oubliions pas de signaler le très agréable intermède que constitua la réception des délégués par les autorités municipales de Lausanne dans le parc et les salons de Mon-Repos. M. le syndic *J. Peytrequin* eut pour toutes les délégations des paroles spirituelles et flatteuses et très gracieusement fit les honneurs de la maison, tandis que *M. G. Jaccottet*, directeur des écoles de Lausanne et municipal, eut pour chacun un sourire et un mot aimable.

Disons encore qu'au souper, *R. Michel* salua les invités présents et que *M. Durand*, du Syndicat national de France, remercia la S.P.R. de son invitation et de son accueil.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Grande salle du Comptoir, 25 juin 1950

Une belle journée, du soleil dans un ciel bleu, des toilettes claires ; l'insigne du Congrès se porte beaucoup ce matin-là à Beaulieu et c'est la grande affluence qui se presse devant le Comptoir : salutations joyeuses, sourires d'accueil, courbettes empressées, on se hèle, on s'interpelle, on se retrouve, on se reconnaît. Les lève-tôt, pour se mettre en train sont montés admirer l'exposition si bien organisée et si intelligemment disposée¹. Et petit à petit, on se dirige vers la grande salle où plus de 1200 auditeurs vont prendre place et suivre avec attention et discipline les débats de la matinée.

On commence...

Sur la scène est groupé le Chœur Mixte du Corps enseignant du district de Morges et des environs. Sous la direction de *H. Lavanchy*, les chanteurs présentent un programme dont chaque morceau est lon-

¹ Voir *Éducateur* No 26, p. 462.

guement applaudi ; juste hommage rendu à la parfaite maîtrise du directeur et des exécutants. On ne pouvait rêver un plus émouvant préambule aux travaux du Congrès.

M. R. Michel, président de la S.P.R., ouvre l'assemblée générale du 27me congrès romand. Il salue les invités, parmi lesquels M. le conseiller fédéral *Ph. Etter*, MM. *P. Oguey*, *A. Picot*, *C. Brandt* et *Feldmann*, conseillers d'Etat chargés des départements de l'instruction publique des cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel et Berne, M. le conseiller municipal *G. Jaccottet*, directeur des écoles de Lausanne, *M. Monnier*, président de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, *M. Ferrière*, pionnier de l'éducation nouvelle, *M. L. Dumas*, président de la Fédération internationale des Associations d'instituteurs, MM. *Durand* et *Caps*, du Syndicat national des instituteurs de France, *M. Prior*, vice-président de la National Union of Teachers d'Angleterre et du Pays de Galles, *M. Egg*, président du Schweizerischer Lehrerverein, MM. *E. Briod* et *Grec*, membres d'honneur de la S.P.R.

A tous nos hôtes, comme aux 1300 instituteurs et institutrices présents à Lausanne, *M. Michel* adresse une très cordiale bienvenue. Il passe brièvement en revue les préoccupations qui ont été celles du Comité central vaudois qui déposera son mandat à la fin de 1950. Il rappelle que depuis 1864, date de la fondation de la S.P.R., certains problèmes sont revenus fréquemment, sous des formules diverses, à l'ordre du jour des congrès. A ceux qui concluent de ces redites à la vanité de nos efforts, il répond d'abord qu'un principe pédagogique ne prend pas sa signification sur le plan verbal, mais par la manière dont il peut s'intégrer dans le cadre d'une société donnée. Or heureusement, la société évolue ; même s'il est vrai que les grands principes demeurent, tout est changé pour le praticien et si les problèmes sont formulés en termes qui peuvent paraître usés, ils n'en sont pas moins chargés d'actualité à chacun des moments actifs de l'histoire.

De plus, bon nombre des propositions qui semblaient révolutionnaires ou utopiques au moment de leur présentation, ont fini par faire leur chemin dans les esprits où elles ont provoqué des renouvellements intéressants et de fécondes réalisations. Sans doute, le progrès est parfois d'une lenteur désespérante. Peut-être avons-nous une part de responsabilité dans cette lenteur ? Peut-être faut-il mettre dans notre action plus de conviction et d'opiniâtreté ? Nous en sommes si persuadés que l'assemblée des délégués vient de décider que les thèses qui seront votées par le présent congrès constitueront la base de toute l'action de la S.P.R. dans les quatre ans qui viennent.

Que le souci constant de l'efficacité domine tout notre congrès !

M. le conseiller d'Etat P. Oguey salue les instituteurs et institutrices venus de toute la Suisse romande et dont la tâche magnifique demande un travail persévérant, une attention sans défaillance, une dépense d'énergie dont on n'a aucune idée. Le rôle de l'Ecole primaire est capital, non seulement parce que tout le monde y passe, mais aussi parce que son influence s'exerce dans les années où la personnalité se forme.

L'Ecole primaire n'a jamais failli à sa mission. Si notre pays est resté solide en dépit des remous et des guerres mondiales, c'est grâce à l'éducation du peuple suisse autant qu'aux qualités de sagesse tranquille héritée de ses ancêtres. Si nos cantons ont conservé leurs caractéristiques, la valeur morale qui fait l'essentiel de leur souveraineté, leur raison d'être, ils le doivent à l'école primaire qui n'a pas cédé aux sollicitations des simplificateurs, des unificateurs.

Au seuil de ce congrès, notre première pensée est une pensée de reconnaissance envers l'école et les maîtres qui nous ont instruits et formés. Reconnaissions que l'école n'a pas complètement tué les qualités que nous nous plaisons à nous reconnaître. Nous ne sommes pas tous, dans la majorité, des cancres repentis.

Les congrès successifs ont apporté d'utiles contributions aux progrès de l'éducation, moins par les congrès eux-mêmes que par les travaux les précédant. Cette année ne fera pas exception à la règle en traitant un problème d'une singulière ampleur.

M. le conseiller d'Etat Oguey constate que M. Ischer y a apporté une conscience, un souci d'objectivité, une hauteur de vue dont il tient à le féliciter. Mais ses thèses sont trop nombreuses, trop variées pour qu'il puisse les adopter intégralement, car pour celui qui a la responsabilité de l'enseignement, des classes enfantines à l'Université, en passant par les écoles ménagères, commerciales, etc., les questions apparaissent dans toute leur complexité, faite de sélection, d'intelligence des choses.

Deux idées essentielles se dégagent du travail de M. Ischer : la première que l'école est faite pour l'enfant et non l'enfant pour l'école. Celle-ci doit établir la somme de ce que l'élève de 15 ou 16 ans doit avoir acquis en savoir et en pouvoir et elle doit prévoir matières et modes pour chaque stade de développement.

La seconde idée maîtresse, c'est qu'il faut éduquer l'enfant non en vue de son utilisation par la société ou pour la société, mais en vue de son avenir d'homme. La société n'est ni un but, ni un idéal, ni un moyen, mais une réalité, et les enfants devront se mouvoir ou réussir dans une réalité future, inconnue à bien des égards. Les conditions de la vie future demanderont plus d'imagination créatrice, avec plus de savoir, et parallèlement plus de discernement dans un travail intense et elles laisseront moins de place à l'amateurisme, fût-il éclairé.

Si l'enfant d'aujourd'hui perdait son individualité, sa personnalité, la société deviendrait inhumaine. Elle l'est déjà devenue mais pas chez nous et l'éducation seule peut empêcher de faire passer notre peuple au rang d'une monstrueuse termitière.

L'homme seul doit être le centre de la société, l'homme avec son caractère, son cœur, son âme. Il servira son pays, l'humanité avec d'autant plus d'efficacité et de bonheur qu'il sera plus conscient de sa responsabilité, plus sain, plus libre et plus fort.

M. le conseiller fédéral Ph. Etter, chef du département fédéral de l'Intérieur, apporte, au nom du Conseil fédéral, ses meilleurs vœux

au congrès. Il rappelle qu'il a pendant 12 ans dirigé le département de l'Instruction publique de son canton, et que, lors de sa première visite d'inspection, il fut mis à la porte de la classe par une institutrice qui l'avait pris pour un apprenti ferblantier, ce qui, ajoute-t-il, n'a pas ébranlé l'amour qu'il portait aux questions scolaires. Il a appris à connaître le dévouement du corps enseignant ; il a vu comment maîtres et maîtresses cherchent chaque occasion d'améliorer leurs méthodes, de se rapprocher de l'âme de l'enfant, il a admiré l'optimisme avec lequel ils se mettent à l'ouvrage.

M. le conseiller fédéral Etter exprime ses remerciements aux instituteurs et institutrices de la Suisse romande de tout le travail qu'ils fournissent pour former des hommes de valeur, des citoyens de confiance. Le but qu'ils réalisent détermine l'avenir du pays. C'est la Suisse de demain qui leur est confiée, les pères, les mères, les soldats de demain et le sort de notre peuple dépend largement de ce que donnent les maîtres d'aujourd'hui à la génération montante. Et ces remerciements sont non seulement ceux d'un magistrat, mais aussi ceux d'un père d'une famille nombreuse qui se sent autorisé de parler au nom de tous les pères et mères du pays.

Chez nous, l'école relève exclusivement de la souveraineté cantonale, ce qui répond à notre tradition et à notre histoire. Un empiètement du pouvoir central sur les pouvoirs cantonaux ne se paierait nulle part plus cher que dans le domaine de l'éducation, c'est pourquoi, en qualité de conseiller fédéral, M. Etter se refuse à s'immiscer dans la discussion. S'il avait à prendre parti, il se conformerait aux traditions de notre diplomatie en proposant un compromis : Ecole nouvelle, oui, mais pas sans traditions et encore moins contre les bonnes traditions.

C'est un progrès que de faire prendre à l'enfant lui-même une part plus active et plus vivante à la grande œuvre de sa formation, et de lui permettre de développer ses forces spirituelles avec plus de liberté et d'indépendance. Il est nécessaire de reviser sans cesse les lois et moyens de l'éducation et de garder un esprit ouvert à de nouvelles conceptions. Mais nous ne devons pas faire de l'école un champ d'expérimentation philosophique et c'est une erreur de troubler l'équilibre qui doit exister entre la morale de l'enfant et l'autorité du maître.

L'essentiel est de réussir à former une descendance de haute qualité morale et consciente de sa responsabilité, dont notre pays puisse un jour être fier.

« Laissez-vous toujours conduire dans votre magnifique profession, par votre affection pour l'enfant. Inculquez à votre jeunesse l'amour du prochain, le respect de la liberté et de la dignité humaine, le sens du devoir dans la vie privée et publique, l'attachement et la fidélité à notre chère et libre patrie. »

M. Ad. Ischer, rapporteur général, évoque le congrès de la S.P.R. à Neuchâtel en 1920 auquel il assista comme élève de l'Ecole normale, puis il adresse un témoignage de reconnaissance aux maîtresses et aux

maîtres primaires qui lui ont appris le goût de l'effort, le souci du travail bien fait, de la méthode, de la précision.

Ces anciens instituteurs avaient au plus haut point le sens de la responsabilité, ce qui les dotait quelquefois d'une solennité crispante. Les jeunes ne connaissent plus assez cette responsabilité et considèrent notre vocation comme un simple métier, la dépouillant de sa grandeur. C'est pourtant aux jeunes de perfectionner leur enseignement de façon qu'il ne reste pas stationnaire dans un monde en mouvement.

M. Ischer fait part ensuite d'informations récentes qu'il a recueillies au cours d'un voyage de deux mois en France et en Belgique, lesquelles corroborent la teneur du rapport. Tout d'abord, dans ces deux pays, on constate un immense effort de recherches dans l'emploi des méthodes fonctionnelles, un désir ardent d'avoir un climat de classe plus favorable, plus agréable à l'enfant.

Il se pose à ce sujet un problème angoissant aux écoles normales dont le recrutement en qualité est difficile ; doivent-elles préparer les jeunes à un enseignement fonctionnel, qui demande des aptitudes intellectuelles remarquables, ou doivent-elles se contenter de donner des « recettes » ?

En France, on trouve toute la gamme : des classes terriblement traditionnelles à l'aventure la plus osée, une belle aventure, mais une aventure. Dans les deux cas, on constate en France un manque de respect des stades de développement de l'enfant.

En Suisse, on constate par contre le souci de respecter les indications de la pédagogie expérimentale, ce que nous reprochent Belges et Français. Ils estiment que nous faisons une pédagogie de récupération, nous souciant beaucoup trop des fins de classe et négligeant un peu les élites.

En Belgique, l'éducation nouvelle est une chose ancienne et on y fait assez peu de cas de la psychologie de l'enfant. C'est l'empirisme qui est de mise. On va jusqu'où l'enfant peut aller. La forme scolaire nous paraît traditionnelle et on laisse peu d'initiative à l'enfant. On part de l'intérêt qu'il manifeste, on observe les objets de cent et une façons et on complète cette observation par un gros travail d'association, et cette méthode donne à chaque éducateur belge un but commun qui s'oppose à la mosaïque de chez nous et de la France. L'éducation paraît solide et donne des résultats étonnantes. Elle respecte ce que la tradition et des siècles d'empirisme ont apporté à l'école de constructif, tout en étant purement fonctionnelle, mais son point faible c'est l'apprentissage de la liberté chez l'enfant dont l'individualisation n'est pas assez poussée.

L'idéal serait dans une synthèse de la pédagogie de Decroly, de Freinet et, en se soumettant aux lois de la psychologie expérimentale (sans les suivre aveuglément), on arriverait à une formule d'éducation nouvelle suisse convenant à notre tempérament et susceptible d'être généralisée.

Le rapport indique le moyen de se rapprocher de cette éducation

nouvelle et il aboutit à des thèses qui n'auront de sens que si elles sont le point de départ d'un travail constructif et continu au cours des prochaines années.

La discussion générale est ouverte sur l'ensemble du rapport.

Mme M. Porchet (Lausanne), au nom des maîtresses d'écoles enfantines, regrette que ne soient pas mentionnés les efforts et les progrès des écoles enfantines qui, depuis plus de vingt ans, mettent en pratique les méthodes de l'éducation nouvelle. Elle propose cette nouvelle thèse :

« L'école enfantine n'étant pas bridée par un programme imposé, par des notes et par des examens, a réalisé une expérience intéressante et concluante d'éducation nouvelle. »

M. Ischer, rapporteur, approuve le fond de cette proposition, mais pas sa forme.

M. M. Berseth (Saubraz) appuie la proposition de Mme Porchet. En effet, le drame pour les enfants, c'est qu'après avoir vécu avec souveraineté dans les classes enfantines, on les plonge dans l'école traditionnelle avec ses leçons imposées à tous, la même page, le même calcul, ce qui détruit leur spontanéité et leur amour pour l'école. Il propose cette adjonction à la première thèse :

« L'école publique se doit de poursuivre l'expérience de l'école enfantine, expérience qui a fait ses preuves. »

Cette proposition rencontre l'assentiment général.

M. le conseiller d'Etat A. Picot (Genève) félicite M. Ischer de son rapport qui établit un pont entre les théories, quelquefois un peu lointaines, et la pratique de tous les jours. Rousseau qui, au 18e siècle, a apporté la révélation de la pédagogie moderne, Claparède, qui a rendu ce service de faire entrer la science dans le domaine de la pédagogie, Piaget, qui est un homme de grande valeur, tous sont des théoriciens mais pas des maîtres d'école aboutissant à des conclusions pratiques.

Le rapport Ischer apporte des propositions qu'on peut discuter dans des conférences d'inspecteurs primaires, avec des instituteurs, et la partie intitulée : « Les réalisations, les obstacles » montre que c'est l'esprit qui doit dominer, un esprit d'équipe, de communauté, qui se substitue à l'esprit de travail individuel. Il ne faut pas se confiner dans la lutte entre l'éducation nouvelle et traditionnelle. Ce n'est pas parce qu'on donnera trop de notes, ou pas assez, qu'on sauvera l'école, on la sauvera avec la raison pratique, c'est-à-dire l'idéal qui est au fond du cœur de chaque membre du corps enseignant.

M. M. Chantrens (Montreux) apporte le témoignage d'un expert dont les constatations viennent à l'appui des thèses du rapporteur. Le souvenir plus ou moins fidèle de la chose apprise n'est pas le critère de la qualité d'un enseignement. Les connaissances positives ne sont qu'un moyen de rendre l'esprit apte à résoudre des problèmes de toutes sortes. Le savoir encyclopédique, en effet, n'est pas la culture. Ce qui importe, c'est l'empreinte qu'on laisse dans le cœur, le caractère.

L'aptitude à réfléchir est la meilleure sauvegarde de la démocratie et il importe d'apprendre aux enfants à réfléchir.

Quant aux obstacles, les instituteurs membres des autorités communales ou cantonales useront de toute leur influence pour faire triompher l'éducation fonctionnelle. Allez de l'avant !

Examens des thèses

M. F. Petit (Lausanne) félicite le rapporteur de l'élévation de sa pensée et de l'honnêteté de son rapport. Ses thèses ont deux buts : l'un interne, qui permet de faire le point et de préparer l'avenir, l'autre externe, qui doit agir sur le grand public ; elles doivent donc traduire les tendances générales du corps enseignant dans un langage simple, pratique ; dire que l'éducation nouvelle est humaniste, spiritualiste et personneliste, c'est employer des grands mots, bien trop compliqués pour le public.

Notre civilisation court un très réel danger et notre école doit convaincre un peuple qui se contente d'amusements futiles. Il faut que nos jeunes gens ne renoncent pas à la passion d'apprendre.

M. Petit propose donc de remplacer la première ligne des thèses par :

« L'éducation nouvelle a pour but de former des hommes libres et constructeurs de leur propre destin. »

M. W. Zimmermann (Lausanne) se prononce pour le texte de *M. Ischer*.

M. E. Reichenbach (Morges) pense qu'on ne construit pas son destin, on le subit.

M. Roller (Genève) recommande l'adoption de la thèse No 1 telle qu'elle est formulée dans le rapport. Les thèses sont essentiellement à l'usage interne, et les trois termes qui y figurent sont des synonymes :

humaniste, homme à la mesure de toutes choses,

spiritualiste, c'est aussi l'homme, mais dans le sens de l'esprit,

personnaliste, c'est l'homme encore qui ne trouve sa plénitude qu'au moment où il la met au service de la communauté dans le sens des paroles de *Vinet* : « Je veux l'homme complet spontané, individuel, pour qu'il se soumette en homme à l'intérêt général. Je le veux maître de lui-même afin qu'il soit mieux le serviteur de tous, car pour se donner, il faut s'appartenir. »

M. Petit (Lausanne) pense que ces thèses si elles sont répandues dans le public feront passer les instituteurs pour des intellectuels quasiment employant de grands mots.

Au vote, la thèse No 1 du rapport est adoptée à une grande majorité.

Pour la thèse No II, deux propositions de modifications ont été présentées :

Celle de *M. Roller* (Genève) : « L'éducation nouvelle vise à l'autonomie, à la libération, à l'engagement de l'être humain se mettant librement au service de la communauté. On prépare ainsi l'enfant :

1. à sa future activité d'homme quelle qu'elle soit ;
2. à prendre part, en citoyen et d'une manière active, à la vie de notre démocratie helvétique, afin de concourir, dans la mesure de ses moyens, à en orienter la destinée. »

Celle de *M. F. Petit* (Lausanne) : « L'éducation nouvelle initie l'enfant à la solidarité et à l'amitié, à la coopération ordonnée et féconde, à l'amour du travail, à l'esprit de discipline et d'organisation. Elle lui donne le sens de la fraternité humaine. Elle le prépare par là :

1. à ses devoirs de citoyen de la démocratie, la forme la plus évoluée de l'Etat ;
2. à sa future activité, quelle qu'elle soit ; à se sentir, dans cette activité, solidaire du destin de son pays. »

M. Roller (Genève) justifie sa proposition qui contient dans la première partie une définition de la personne et ne considère pas seulement l'enfant, mais l'être humain du berceau à l'âge adulte.

Quant à la démocratie, si elle est la forme la plus évoluée de l'Etat, le terme lui-même rencontre quelques objections et il est bon de le préciser par « *helvétique* ».

Notre éducation ne doit pas réduire l'enfant à subir un destin économique, notre devoir est de faire fleurir un idéal qui consiste à former l'homme et à le rendre apte à se libérer d'une fatalité économique et de toute fatalité.

M. Petit (Lausanne) se rallierait à la deuxième partie de la thèse Roller mais maintient la première partie de la sienne. Il est puéril, en effet, de laisser continuer aux enfants de 15 à 16 ans les méthodes de l'école enfantine, au moment où, entrant dans un atelier ou dans une usine, ils devront se plier à une discipline très dure. Il faut qu'ils prennent l'habitude de la coopération et qu'ils apprennent à se soumettre à une discipline et à une organisation. Enfin, les mots « *fraternité humaine* » doivent figurer dans nos thèses.

M. A. Ischer, rapporteur général, accepte la proposition Roller parce qu'elle fixe davantage les idées, tandis que celle de *M. Petit* est une rédaction à l'usage du public extérieur.

M. J. Zimmermann (Lausanne) demande que la thèse de *M. Ischer* soit adoptée dans son premier alinéa, tout au moins.

Au vote, et finalement, la proposition Roller est acceptée.

La thèse III est votée à l'unanimité.

La thèse IV est attaquée avec vigueur par *M. Petit* qui lui reproche l'affligeante banalité de sa forme et qui propose pour la remplacer la rédaction :

« Les méthodes sont adaptées à l'éducation nouvelle. Elles sont choisies de façon à favoriser la pensée indépendante, l'activité collective et organisée, l'habitude de vérifier les résultats, l'habitude de l'esprit critique, l'épanouissement de l'initiative, l'enrichissement de la personnalité de chaque enfant et l'élargissement de son horizon. »

M. Sauvain (St-Imier) estime la thèse de M. Petit trop touffue. Après discussion, la thèse proposée par M. Petit est acceptée, avec, sur demande du rapporteur, les mots « esprit et techniques ».

M. Petit (Lausanne) propose une thèse IV bis :

« L'école nouvelle prépare la femme de demain à l'émancipation économique, intellectuelle et civique. »

Cette thèse est adoptée à la grande majorité.

A la thèse V, § 16, M. Petit (Lausanne) propose de remplacer le texte du rapporteur par : « à une collaboration plus profonde entre l'école et la famille ».

Cet amendement est adopté, de même que celui présenté aussi par M. Petit, au § 17, qui ajoute : « et les réunions de parents ».

La thèse V est votée dans son ensemble à l'unanimité.

L'amendement relatif aux écoles enfantines est adjoint à la thèse III.

M. R. Michel, président S.P.R., donne connaissance à l'assemblée des décisions prises la veille à l'assemblée des délégués ¹.

Il présente le nouveau Comité romand qui, de 1951 à 1954, dirigera les destinées de notre association :

MM. G. Delay (Couvet), président ; W. Porret (Travers) et A. Aubert (Neuchâtel), vice-présidents, et MM. Jaquet (Neuchâtel), secrétaire, A. Pulfer (Corseaux), trésorier, A. Chaboz (Lausanne) et G. Willemin (Genève), rédacteurs du journal.

M. Ch. Serex, qui quitte le poste de trésorier après 15 ans d'activité, a été nommé membre honoraire.

Le nouveau président, M. Delay, au nom du futur comité neuchâtelois, remercie de l'honneur qui lui a été fait ; il adresse un éclatant hommage à Michel et au comité vaudois, et félicite le rapporteur de la richesse et de la pondération de son travail.

Il constate qu'à mesure que la civilisation se développe, l'éducation se doit de favoriser l'éclosion de l'individu afin qu'il reste lui-même malgré la standardisation et l'esprit grégaire qui caractérisent notre siècle ; il faut aussi que les maîtres conservent leurs particularités comme nos régions et nos cantons doivent conserver les leurs dans ce qu'elles ont de naturel et de constructif. A cet égard, la séance de nuit des délégués a été rassurante car si les caractères s'y sont affrontés, ils l'ont fait librement et avec cordialité.

Le nouveau comité romand envisage sa tâche avec confiance et prend l'engagement de travailler de toute sa force au développement de la S.P.R. et à celui de l'école publique.

LE BANQUET

La séance est terminée. La foule s'écoule vers la salle du banquet et l'exposition reçoit alors un gros contingent de visiteurs avant que tous se retrouvent réunis au gré des affinités cantonales, régionales ou

¹ Voir *Educateur* No 26, 1er juillet 1950, p. 460 et sq.

sentimentales devant les tables gentiment décorées et où sont alignés de ces petits cadeaux qui entretiennent l'amitié. L'atmosphère est plutôt bruyante et s'apparente nettement à celle d'une fête populaire ; elle n'en est pas moins sympathique, mais elle se révélera peu favorable à l'audition des discours de dessert.

Le repas fut fort bien servi et des appétits bien aiguisés lui firent honneur, puis la partie oratoire s'ouvrit.

M. le conseiller d'Etat C. Brandt (Neuchâtel) s'exprime au nom des chefs des Départements cantonaux de l'Instruction publique. Il remercie la S.P.R. de son accueil et se félicite des rapports de collaboration et de confiance qui existent entre les autorités de chaque canton et le corps enseignant. Sans doute n'est-il pas toujours possible de donner immédiatement entière satisfaction à toutes les demandes qui sont présentées, mais, dans la mesure du possible, elles sont prises en considération pour le plus grand bien de l'école publique.

M. G. Jaccottet, municipal et directeur des écoles de la Ville de Lausanne, adresse à son tour des remerciements et des félicitations aux congressistes à qui il dédie sa *Ballade des bons Pédagogues* qui remporte un grand succès¹.

M. L. Dumas, président de la Fédération internationale des Associations d'Instituteurs, remercie la Romande de sa généreuse réception et de la belle leçon d'unité dans la diversité qu'elle vient de donner.

La F.I.A.I. n'est pas une création artificielle de l'esprit ; elle est une construction psychologique fondée sur les bases solides d'un sentiment naturel et primordial : celui que suscite l'exercice d'une même profession et qui secrète le besoin de se rencontrer, de s'associer, de se défendre et de s'aider en perfectionnant la profession, comme le faisaient les anciennes guildes et les vieux compagnonnages. Que ce sentiment vienne à s'affaiblir, la vie manque à ces groupements de métier, l'union devient formelle comme dans une religion où disparaît la foi et où seuls subsistent les pratiques et les rites. Si c'est l'intellectualisme qui domine au détriment du sentiment essentiel, ce sont alors les luttes fratricides des idéologies, qui ruinent l'existence même des organisations.

M. Dumas termine en formant des vœux pour la vraie confraternité professionnelle mondiale au cœur vivant de notre Fédération.

M. Prior, vice-président de la « National Union of Teachers d'Angleterre et du Pays de Galles », apporte les vœux et les salutations de son association qui groupe environ 200 000 enseignants des classes enfantines à l'Université. Il rappelle le vote par le Parlement britannique de la Loi sur l'Education de 1944 qui est d'une importance de premier plan et qui, une fois qu'elle sera complètement appliquée, retiendra tous les enfants à l'école jusqu'à 16 ans.

M. Prior énumère les problèmes qui se posent aux éducateurs anglais et qui sont nombreux : pénurie du corps enseignant féminin,

¹ Cette ballade a été publiée dans l'*Educateur* No 27, 15 juillet 1950, p. 485.

pénurie de locaux, insuffisance des traitements, séparation entre le primaire et le secondaire, recherches de méthodes nouvelles, etc.

Nous devons, dit-il, former non seulement des hommes meilleurs que nous, mais surtout des hommes libres, capables de juger par eux-mêmes de prendre leurs responsabilités, de résister aux suggestions des démagogues et des charlatans de la politique.

M. Prior termine en exprimant son admiration pour l'esprit de liberté qui règne en Suisse et qu'il aimerait voir se répandre partout.

Même des appétits de congressistes finissent pas se calmer. Des irréductibles restent cependant à table, tandis que les consciencieux — la grande majorité — rejoignent l'exposition où des groupes compacts commentent avec compétence et bonne humeur ce que montre l'école d'aujourd'hui par opposition à l'école d'autrefois.

CONFERENCE DE M. A. CHAMSON

Mais, à l'heure réglementaire, tout le monde retrouve sa place dans la grande salle du Comptoir pour entendre *M. A. Chamson* parler du « Monde moderne et le désespoir ». Avec une simplicité étonnante, avec une conviction profonde, le conférencier exposa son sujet. Je ne le résumerai pas. Je ne pourrais livrer qu'une carcasse à laquelle il manquerait l'intense vibration de la vie et de la pensée que *M. Chamson* sut communiquer à tout son auditoire. Il fut écouté avec une attention, une émotion extraordinaire et il est rare de constater une communion aussi totale entre un orateur et ses auditeurs. Ce fut une leçon magistrale de probité intellectuelle et morale qui se termina par un magnifique message d'espérance. Merci, Monsieur Chamson !

LA SOIRÉE THEATRALE

La salle du Théâtre de Lausanne était occupée jusqu'au dernier strapontin et même jusqu'à la dernière marche d'escalier. Les organisateurs du congrès ont désiré que tout soit beau, jeune, frais. Ciel bleu, lac bleu, cœur en rose, ils ont eu tout cela. Mais sans doute l'ont-il obtenu de par la vertu des baromètres à boyau de chat du père Hyacinthe ! Robert Ecoffey ayant assuré que ces instruments étaient au beau fixe, on l'a vîtement chargé d'écrire pour les enfants et de faire jouer par eux ces tableaux d'une souriante fraîcheur et d'une si agréable nouveauté. Se représente-t-on le travail de préparation qu'a nécessité la mise au point d'un tel spectacle ? Heureusement, Roland Jay y a mis sa patte : Et que de bonne volonté les auteurs ont rencontrée auprès de leurs collègues ! S'il y eut jamais travail en équipe, ce fut bien celui-là. Les petits Lausannois et leurs maîtres se prennent souvent à fredonner telle ronde de Robert Mermoud : « Et voici pour vous, Pour avoir le cœur content. Les mécanos, Je vois dans ton cœur, Le carrousel, Les pernettes », et d'autres. Déjà, on « en » redemande...

Cette joie des petits, cette collaboration des futurs maîtres, cet entrain de l'orchestre, cette salle pleine d'un public en or, tout contribua à faire de cette soirée une claire, fraîche et bienfaisante vision, un très grand plaisir d'oreille, une création heureuse et une heureuse récréation.

LA PROMENADE-SURPRISE

Ah ! cette promenade du dimanche, elle fut organisée de main de maître par Hermann Hugin. Vraiment, les absents eurent tort, et ce n'est pas M. André Chamson, fidèle jusqu'au bout, qui me contredira. Les trois équipes, joyeusement baptisées pour la circonstance, purent savourer, qui en bateau, qui en autocar, qui en train (à la vérité, successivement par ces moyens divers) la noblesse de ce pays, sa lumière, son labeur aussi ; purent pénétrer dans certaines profondeurs où repose le fruit de ce travail, et déguster. Comme on comprenait alors le révérable Père Gaucher... Il leur fut donné encore de goûter à des mets succulents, d'ouir des chants sur la plus belle des terrasses, de pratiquer des heures de réconfortant coude à coude...

Une belle fin de congrès qui donna à chacun l'envie de retarder le plus possible une inévitable séparation.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

THÈSES VOTÉES LE 24 JUIN 1950 PAR LE CONGRÈS PÉDAGOGIQUE ROMAND

I. L'éducation nouvelle est humaniste, spiritualiste et personnaliste. Elle tient compte des besoins de l'enfant et des intérêts d'une authentique société humaine.

II. L'éducation nouvelle vise à l'autonomie, à la libération et à l'engagement de l'être humain se mettant librement au service de la communauté.

On prépare ainsi l'enfant :

1. à sa future activité d'homme, quelle qu'elle soit ;
2. à prendre part, en citoyen, et d'une manière active, à la vie de notre démocratie helvétique, afin de concourir, dans la mesure de ses moyens, à en orienter la destinée.

III. Il n'y a pas d'opposition entre l'école publique et l'éducation nouvelle. L'école publique, qui n'a pas failli à sa tâche, vise aux mêmes buts et doit s'inspirer des principes de l'éducation nouvelle. Ces principes imprègnent déjà, depuis de nombreuses années, les écoles enfantines où ils ont fait leurs preuves.

IV. Les méthodes sont adaptées à l'éducation nouvelle qui est à la fois esprit et techniques. Elles sont choisies de façon à favoriser la pensée indépendante, l'activité collective et organisée, l'habitude de vérifier les résultats, l'habitude de l'esprit critique, l'épanouissement de l'initiative, l'enrichissement de la personnalité de chaque enfant et l'élargissement de son horizon.

IV bis. L'école nouvelle prépare la femme de demain à l'émancipation économique, intellectuelle et civique.

V. Cette pénétration d'un nouvel esprit dans l'école publique est subordonnée :

1. à une meilleure préparation des futurs instituteurs (solide culture générale équivalant à la « maturité », puis formation professionnelle, scientifique et pratique avec stages dans des classes expérimentales) ;
2. à l'essai officiel dans des classes des diverses régions des cantons romands des techniques et de l'esprit de l'éducation nouvelle ;
3. au rayonnement, à la personnalité des instituteurs, l'éducation étant un art autant qu'une science ;
4. à l'intérêt du corps enseignant pour la psychologie éducative, à sa volonté d'information dans ce domaine ;
5. au développement dans le corps enseignant primaire d'un véritable esprit de collégialité ; à la possibilité pour les instituteurs de confronter leurs expériences, de se réunir en groupes d'études, d'assister au travail d'un collègue dans sa classe, de participer à des cours de perfectionnement et à des stages ;
6. à une situation matérielle de l'instituteur qui lui permette de se donner tout entier à son travail pédagogique ;
7. à l'action du corps inspectoral, ouvert lui aussi à l'esprit et aux méthodes de l'éducation nouvelle ;
8. à une délimitation des compétences pédagogiques des commissions scolaires, ainsi qu'à une représentation du corps enseignant dans leur sein, avec voix consultative ;
9. à une révision des plans d'études à la lumière des acquisitions récentes de la psychologie et de la pédagogie expérimentales ; à une simplification de ces plans limités au programme de base (minimum). Pour le programme de développement, les plans d'études se bornent à des suggestions ;
10. à un équitable équilibre, dans ces plans d'études, de l'activité intellectuelle, physique, manuelle, artistique et de la formation morale et civique ;
11. à une représentation du corps enseignant dans les commissions d'études nommées par les départements de l'Instruction publique ;
12. à une adaptation des examens et des inspections dans le sens fonctionnel de l'intelligence et non en vue des connaissances acquises ; à l'utilisation d'épreuves scientifiquement établies ;
13. à une diminution du nombre et de la fréquence des notes et à leur groupement ;
14. à la limitation à 25 du nombre normal des élèves par classe ;
15. à un souci constant d'améliorer l'équipement professionnel (immeubles, mobilier, matériel de classe et des élèves) en vue des besoins d'une école fonctionnelle. En particulier, révision des fournitures et du matériel scolaire gratuits dans le sens d'une modernisation et octroi d'un crédit, modeste mais régulier, à l'instituteur pour les fournitures qui échappent au service du matériel gratuit ;
16. à une collaboration plus profonde entre la famille et l'école ;

17. enfin et surtout, à une formation tenace et constante du grand public et des autorités législatives quant aux exigences de l'éducation nouvelle ; cette information est du domaine de l'instituteur, de l'inspecteur, des groupements professionnels, de tous les éducateurs et s'exerce par le contact personnel, la presse et la radio et les réunions de parents.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

Nous rappelons à nos membres le **cours pratique de direction** que nous organisons, dès le samedi 13 janvier 1951, de 14 h. 15 à 16 h. 45, dans la salle de chant de l'Ecole Normale à Lausanne.

Ce cours comprendra huit séances de deux heures et demie et sera donné par MM. **Carlo Hemmerling**, compositeur, qui enseignera l'harmonie, **Robert Mermoud** et **Roger Girard**, professeurs de chant, chargés respectivement de la direction et de la culture locale.

Nous le recommandons particulièrement aux jeunes directeurs et directrices, et pensons que les collègues déjà expérimentés le suivront encore avec plaisir et profit.

M. Henri Rochat, président de l'A.V.D.C., en Corby, Morges, recevra les **inscriptions jusqu'au mercredi 10 janvier 1951**.

*Au nom du comité :
Bernard Dubosson, secrét. gén., Montricher.*

Pour dames, messieurs et enfants,
un choix incomparable parmi les
meilleures marques suisses.

Boxcalf brun
semelles crêpe
Nº 36-40

38.80



Chaussures Kurth

NEUVEVILLE	FRIBOURG
GENÈVE	LA CHAUX-DE-FONDS
NEUCHATEL	AARBOURG
LANDERON	MONTREUX

ABONNEMENTS DE LECTURE

AU BLÉ QUI LÈVE

1, RUE DU MIDI, LAUSANNE

RENSEIGNEMENTS GRATUITS SANS ENGAGEMENT

Fr. 7.50 par mois
port aller et retour compris,
pour 2 livres échangeables à volonté
Toutes les nouveautés en prêt
dès leur parution

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et vous toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

MUTUELLE

VAUDDISE ACCIDENTS

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents

à Lausanne

CONDITIONS DE FAVEUR AUX MEMBRES DE LA S.P.V.

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, Nyon

DROGUERIE DE L'ÉTOILE S.A.

1, RUE NEUVE

LAUSANNE

A notre rayon beaux arts :

Gouache

Aquarelle

Boîtes assorties

Crayons

Couleurs - Papiers - Pinceaux

Marques Talens - Watteau - Pelikan

Rowney - Lefranc, etc.

La bonne adresse pour votre ameublement

Choix de 100 mobiliers neufs du simple au luxe

**MAURICE MARSCHALL, DIRECTEUR
LAUSANNE**

*au bout du trottoir Métropole B meubles
occasion provenant des échanges, à bon
compte. Exposition séparée. Magasin, route
de Genève 19.*



LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue
recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel) : Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

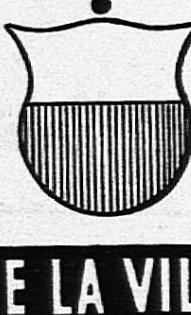
Lausanne Restaurant de St-Laurent - Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Restauration soignée - Menus choisis et variés. Tél. 22 50 39.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES



OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation



FORTUNA

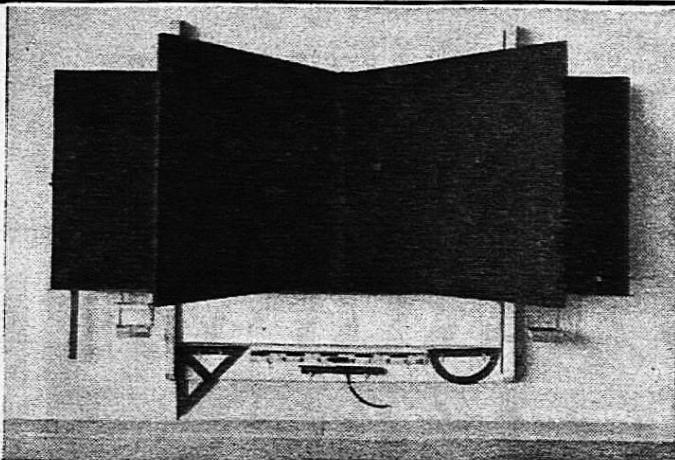
Compagnie d'Assurances sur la vie, Zurich

SA DEVISE:

CAPITAL FIXE PRIME FIXE

LAUSANNE

Île Saint-Pierre



Hunziker Söhne

THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

vous livre des tableaux noirs,
tables d'écoliers

à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. - Montreux

Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à



LA SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE

GENÈVE LAUSANNE
NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 205 millions

RENDEZ vos leçons VIVANTES
par la projection.

Grand choix de vues 8/8 (système Mazo)
sur les sciences et l'histoire.

La planche de 12 clichés **Fr. 1.20** - Catalogue gratuit à disposition

A. SCHNELL & FILS 4, place St-François
LAUSANNE

HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE

MONTREUX, 13 janvier 1951

LXXXVII^e année — № 2

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chaboz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique



Instituteurs!

encouragez
vos élèves
à visiter le

9^{me} SALON DES ARTISTES EN HERBE

ORGANISÉ PAR

Les Grands Magasins

INNOVATION

Lausanne

S.A.

★ DU 10 AU 27 JANVIER



Ecole supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1951-1952

LUNDI 16 AVRIL 1951

Examens d'admission : lundi 16 et mardi 17 avril, à 8 h.

Commencement des leçons : mercredi 18 avril, à 8 h.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **30 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e ;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3^e à condition de subir avec succès, le 16 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2^e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re} :

14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE

UN AN DE PLUS

POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES

Collège Scientifique Cantonal

EXAMENS D'ADMISSION

Le Collège scientifique cantonal donne à ses élèves une culture générale fondée sur l'étude des langues vivantes, des mathématiques et des sciences. Son programme est réparti sur cinq classes d'une année chacune (classes V à I). Il décerne le **certificat d'études secondaires**, qui permet de poursuivre les études supérieures (Gymnase, Ecole Polytechnique, Université, Polytechnicum). Une **section technique et moderne** groupe les élèves des trois classes supérieures qui se destinent spécialement aux écoles d'arts et métiers, aux technicums, aux carrières commerciales et administratives.

Début de l'année scolaire 1951-1952: lundi 16 avril 1951, à 14 heures.

Examens d'admission en Ve classe et dans les quatre classes supérieures : **les 27 et 28 mars 1951, à 8 heures.**

Age minimum pour l'admission en Ve: 11 ans dans l'année. Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Inscriptions du 1er février au 17 mars.

Présenter acte de naissance ou livret de famille, livret scolaire, certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, 24 rue Mercerie, Lausanne, tél. 22.43.23.

N. B. L'Etat accorde des dispenses d'écolage et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste. La commune de Lausanne peut accorder, de son côté, des subsides et des bourses d'études à des élèves méritants, de condition modeste, dont les parents sont domiciliés à Lausanne.

Ecole Normale du canton de Vaud

Examens d'admission en 1951

Ils sont fixés du 28 février au 3 mars et du 27 au 31 mars.

Inscriptions auprès du directeur jusqu'au 15 février à 18 heures.

Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces à produire, voir la «Feuille des Avis officiels» du 12 janvier ou le «Bulletin officiel du Département de l'Instruction publique» de janvier-février que reçoit tout membre du corps enseignant.